

Processus de signalement du PCSS

*Les délais peuvent être allongés ou raccourcis s'il y a lieu et au cas par cas. Les délais en cas de demande de révision ou d'appel auprès du CRDSC ne peuvent être révisés que par le CRDSC.

Notez que des mesures provisoires peuvent être imposées à toute étape du processus.

